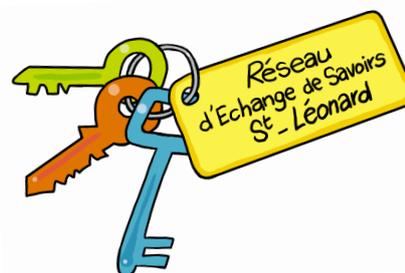


CHARTE DU RES SAINT-LEONARD

- Le réseau est un outil convivial d'échanges et de partages de savoirs entre les participants.
- Les participants à ce réseau peuvent être des personnes ou des groupes. L'accès au réseau se fait, dans un souci de respect réciproque, sans distinction de genre, de conviction politique ou religieuse, ni d'origine culturelle ou sociale.
- Les savoirs transmis peuvent être de différents ordres (connaissances, savoir faire, savoir être, ...). Le réseau réfute toute **classification hiérarchique** de ces savoirs.
- Le réseau fonctionne en **réciprocité ouverte** (la réciprocité n'étant pas forcément immédiate). Chaque participant se met en position d'offrir et de bénéficier au minimum d'un savoir. Il est possible de recevoir d'une autre personne que celle à qui l'on donne et vice versa.
- Les valeurs qui sous-tendent le projet sont le respect, l'écoute, le plaisir, l'équité et la bienveillance.
- La transmission d'un savoir ne donne lieu à **aucune contrepartie financière ou autre**. La valeur d'un échange s'évaluera a posteriori, en terme de valeur d'usage du savoir transmis, de qualité de la rencontre entre participants, voir d'émancipation réciproque. Toutefois, les frais éventuels inhérents à une activité doivent faire l'objet d'un accord privé entre les participants.
- Le réseau organise les moyens des échanges : mise en relation des participants, accueil en individuel et temps de rencontre. Dans la mesure de ses moyens, le réseau proposera une série de facilitateurs (lieux, ordinateurs, ...).
- Chaque personne est responsable de son propre système d'apprentissage, en concertation avec l'autre.
- Un facilitateur aide chaque participant à prendre conscience de ses propres acquis, besoins et attentes en terme de savoirs. Il met en relation les intéressés et les accompagne dans les moyens à mettre en œuvre. Il organise également un moment d'évaluation pour chaque transmission. Les facilitateurs de départ font partie du groupe de travail. Chaque nouveau facilitateur sera coopté par un des partenaires.
- Pour les échanges ne se déroulant pas au sein d'une des infrastructures du réseau, celui-ci n'apportera aucune aide matérielle et décline toute responsabilité en cas de dégâts matériels, de dommages corporels ou de litiges.



- Le réseau n'est pas fondamentalement opposé à d'autres types de systèmes d'échanges de biens ou de services mais ne les promeut pas. Les savoirs transmis au sein du réseau peuvent bien sûr s'approfondir et/ou s'échanger ailleurs et autrement.
- Les participants gardent la liberté de se retirer du réseau à tout moment. En signant cette charte, ils s'engagent à la respecter et à respecter les engagements pris dans le cadre du RES Saint-Léonard.

Connexion au site internet :

Identifiant :

.....

Mot de passe :

.....

Adresse mail utilisée :

.....